

Monsieur le Directeur Académique,

Au cœur de l'été, la ministre du Travail a annoncé une baisse drastique des contrats aidés, jugés « coûteux et inefficaces » (Muriel Pénicaud, devant l'Assemblée nationale le 9 août 2017). Le jugement du premier ministre est sans appel : le dispositif est "onéreux" et "peu efficace"... Si bien que d'ici la fin de l'année on va passer globalement de 459 000 contrats aidés en 2016 à 320 000 pour 2017. À première vue, si le secteur privé est le premier concerné, les collectivités locales seront les premières impactées dans le public et l'Éducation nationale n'est pas épargnée par ces coupes budgétaires. Le ministère du Travail a ainsi précisé que « l'enveloppe allouée afin d'assurer la rentrée scolaire et l'accompagnement des enfants handicapés est fixée à 50 000 contrats » pour le second semestre. C'est 20 000 de moins que ce qui avait été distribué au second semestre 2016 par le précédent gouvernement. Le ministre, Jean-Michel Blanquer, en visite à La Réunion a estimé que « Le bilan n'est pas bon... Il y a donc un virage qui se traduit par un peu moins de contrats aidés en cette rentrée. » Le SE-UNSA s'inquiète de la décision brutale de baisser le nombre de contrats aidés.

L'Éducation Nationale réduit le nombre d'accompagnateurs, alors que tous les besoins en suivi des élèves handicapés n'étaient pas couverts. Des retraits d'emploi d'une telle ampleur, en catimini en plein cœur de l'été ne peuvent que nous laisser perplexes... Difficile d'imaginer une rentrée satisfaisante avec 20 000 contrats de moins. Rappelons par exemple que de nombreux élèves étaient déjà en attente d'un accompagnement avant cette annonce.

Au-delà de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ce sont les aides à la direction d'école, la restauration, l'entretien, les temps périscolaires et même le transport scolaire qui vont se trouver désorganisés... D'ailleurs si notre ministre s'est rendu à La Réunion c'est parce que la rentrée y a été totalement désorganisée et repoussée d'une semaine ! Et puis que dire aux personnels concernés ? Comment le non renouvellement d'un contrat espéré peut-il être vécu ? Se retrouver au chômage et privé de 650€ et d'un accès à l'emploi c'est une situation dramatique pour les personnes concernées. Il n'est pas acceptable de laisser ces personnels, dans des situations déjà précaires, sans aucune solution ni perspectives. Pour le SE-UNSA la question de la formation des agents en contrats aidés vers l'accès à l'emploi et une meilleure insertion professionnelle est primordiale.

Pour le SE-UNSA, il est nécessaire de maintenir un taux de couverture satisfaisant pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions. Nous demandons que le nombre de contrats aidés alloués à l'Éducation nationale soit au moins équivalent à celui de l'année dernière. Pour le SE-Unsa, intérêt des élèves et intérêt des personnels n'ont pas à être opposés. Les élèves qui ont besoin d'un accompagnement doivent bénéficier de la présence d'un adulte à leur côté. Mais les directeurs ont aussi le droit de bénéficier d'une aide administrative, notamment dans un contexte

où les exigences en termes de sécurité sont de plus en plus prégnantes. Pour le SE-Unsa, un secrétariat administratif pérenne permettrait d'assurer de la sérénité et de la continuité aux directeurs et aux équipes pédagogiques.

Nous serons très vigilants sur le renouvellement des contrats des personnels ayant des droits en cours.

La mission assistance handicap étant également assurée par des personnels employés en CDD et CDI, nous exigeons que l'enveloppe budgétaire sur ces contrats soit abondée en conséquence pour que chaque enfant ayant besoin d'un suivi l'obtienne rapidement.

Les élus du SE-UNSA

Céline Gravellier

Marianne Favier

Cédrine Sancier

Annabelle Raynal